

la vacance. L'industrie de pétrole du Canada, de son côté, s'adresse au gouvernement et fait des instances pour obtenir certaines modifications destinées à accroître leurs avantages. Le gouvernement n'a pas cru devoir se rendre à ces instances, mais d'autre part il ne saurait sans réflexion modifier la loi dans un sens qui donnerait aux fabricants étrangers plus de chance pour faire concurrence à notre industrie.

M. MITCHELL: La seule raison de l'honorable monsieur, c'est que l'industrie du pétrole en Canada est en souffrance, malgré la protection de 100 pour 100 qu'on lui accorde sur un article dont pas une famille dans le pays ne saurait se passer, que l'on trouve dans la maison du riche comme dans la cabane du pauvre. En dépit de cette protection de 100 pour 100, il n'a encore qu'un argument, la dépression de notre industrie; pour empêcher le peuple d'acheter une huile étrangère qu'il aime mieux que l'huile canadienne, on ne se contente pas de cette protection, on met encore des obstacles dans le transport de l'article étranger. C'est une injustice criante à la fois envers les commerçants intéressés et envers le peuple en général. Le gouvernement n'a pas le droit d'ajouter à la taxe de 100 pour 100 une obstruction de cette nature. On nous dit que les fabricants d'huile canadienne ont demandé de nouvelles améliorations. Les changements qu'ils ont demandés se rapportent à l'épreuve des propriétés lumineuses et explosives de l'huile. Les personnes engagées dans le commerce de l'huile étrangères ne s'opposent pas à ces épreuves, mais elles veulent être placées quant aux conditions de transport sur le même pied que les fabricants canadiens. Il n'y a pas que l'industrie de l'huile qu'il faille encourager. L'industrie des barils donnerait de l'ouvrage à une foule d'hommes, les uns pour couper le bois dans la forêt, les autres pour le convertir en douves, d'autres pour faire des barils avec les douves; d'autres encore pour mettre l'huile en baril; on aurait créé une nouvelle et grande source d'affaires. Faut-il renoncer à tout cela pour subir l'influence des fabricants de pétrole qui obsèdent le gouvernement? Peut-être leur a-t-on fait les mêmes promesses qu'à d'autres personnes. Je demande à la Chambre s'il est juste d'ajouter au droit de 100 pour 100 qui enchaîne le commerce de l'huile étrangère d'autres empêchements dans le transport même de cette huile? Je demande cette modification au nom de mes électeurs, qui tous consomment une grande quantité d'huile et je crois qu'on ne saurait la refuser sans commettre une injustice. On n'a aucune raison de refuser.

M. LISTER: Je nie ce qu'a dit l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell), que l'huile étrangère vaille mieux que celle que nous fabriquons ici. Je dis que l'huile fabriquée ici est égale en qualité à n'importe quelle huile du monde. Je reconnais qu'il n'en a pas toujours été ainsi, mais aujourd'hui les raffineries ont surmonté les premières difficultés et elles produisent aujourd'hui une huile qui brûle aussi bien, aussi belle que n'importe quelle huile du monde.

Pour ce qui a trait à la question de protection, chacun doit comprendre le point de vue auquel je me place, le point de vue auquel se place le patri que je représente; je dis donc que le gouvernement ayant adopté la politique de protection pour notre industrie naissante, il servirait mal les intérêts de cette industrie qui a de si brillantes destinées, s'il se conduisait déjà d'une façon capable de lui nuire dans une de ses branches. Nous savons parfaitement bien que l'industrie de l'huile aux Etats-Unis est sous le contrôle pratique de la Standard Oil Company; que cette compagnie a envoyé son huile en Canada à des prix qui ne paient même pas ses frais de manufacture, cela dans le but de s'emparer du marché canadien. Se rendre au vu de l'honorable monsieur serait travailler à l'encontre des intérêts de cette importante industrie.

M. MITCHELL: N'est-ce pas assez de 100 pour 100 de protection?

Sir CHARLES TUPPER

M. LISTER: 100 pour 100? Si vous étouffez cette industrie vous paierez plus cher que jamais pour l'huile. L'huile ne s'est jamais vendue à si bas prix en Canada qu'aujourd'hui. Mon honorable ami des bords de la mer croit qu'il aurait l'huile à meilleur marché des Américains; peut-être pour quelque temps; mais dès que la Standard Oil Company se serait emparé du marché canadien, elle ne manquerait pas de hausser les prix; en faisant ce que nous demandons l'honorable monsieur, nous augmenterions les avantages des Américains de 15 à 20 pour 100. Tant que le gouvernement tiendra à sa politique actuelle, il devra protéger cette industrie contre les Etats-Unis. Si l'on doit revenir au libre échange que cette industrie soit abandonnée avec les autres qui ne peuvent exister sans un tarif élevé; mais s'il faut maintenir la protection, protégeons cette industrie; c'est une industrie canadienne, purement canadienne, une industrie particulière au Canada, et que nous devons protéger comme toutes nos autres industries.

M. SCRIVER: Je diffère entièrement d'opinion avec l'honorable député, d'abord quant aux mérites relatifs de l'huile canadienne comparée à l'huile américaine. S'il venait près de la frontière où j'habite pour s'enquérir de l'opinion de la population et faire l'essai des deux huiles, il serait convaincu de son erreur. Dans la partie du pays qu'il habite, loin de la frontière, et où on ne fait probablement pas usage des deux, on peut croire que l'huile canadienne vaut l'huile américaine, mais vous ne ferez pas croire cela à la population des Cantons de l'Est, je le sais personnellement. J'ai fait usage chez moi de la meilleure huile canadienne que j'ai pu trouver, et je l'ai comparée avec l'huile américaine, non pas la meilleure, mais celle qu'on appelle aux Etats-Unis "headlight oil" et je dois avouer que la meilleure huile canadienne est inférieure à l'huile américaine. Quant à la question de prix et à la prétention que les Américains vendent à perte sur le marché canadien, ce sont de pures inventions, car aux Etats-Unis vous pouvez acheter aucune quantité d'huile à 8½ centins le gallon, et pour cette même huile vous paierez ici 15 et 16 centins. Les Américains exportent d'immenses quantités de cette huile à l'étranger et ce n'est pas le marché du Canada qui règle les prix, mais les marchés étrangers. Mon honorable ami parle de ce qu'a fait le parti libéral pour ce produit. Je crois qu'il ne siégeait pas dans cette Chambre lorsque M. Mackenzie était au pouvoir.

M. LISTER: Je n'ai rien dit des actes du parti libéral, mais j'ai parlé de ses principes bien connus.

M. SCRIVER: Je vais rappeler à l'honorable député les principes en vigueur à cette époque. Du temps du cabinet Mackenzie, l'honorable président (M. Colby) proposa une motion pour faire diminuer le droit sur l'huile, et bien que le ministre des finances d'alors s'y opposât et demandât à la Chambre de s'y opposer il promit qu'une réduction serait faite à la session suivante. Je crois que le changement de gouvernement qui a eu lieu a été un malheur pour le pays, et je crois que la plus grande erreur qui en a été la conséquence a été le maintien de ce droit exorbitant sur ce produit, droit qui a pesé lourdement sur le pays et qui, au point de vue de la moralité a été une source féconde de contrebande. Comme le sait le président qui est sur la fauteuil, puisqu'il vient, comme moi, d'un comté situé sur la frontière, la contrebande est illimitée, et ce n'est pas étonnant. Un cultivateur, dans un magasin canadien paie le pétrole 28 ou 30 centins le gallon impérial, et à quelques milles plus loin, sur l'autre côté de la frontière il peut faire emplier un bidon de cinq gallons pour 50 centins; alors il n'est pas étonnant qu'on fasse de la contrebande et on en fera tant qu'on n'imposera pas un droit raisonnable sur ce produit. J'ai entendu dire qu'une des questions débattues pendant la dernière élection dans le comté voisin de mon honorable ami, a été l'augmentation du droit sur le pétrole, et que l'honorable député qui a été élu, en remplacement de celui que